

Rapport annuel d'activités du 1er avril 2021 au 31 mars 2022

Accès entreprise Québec (AEQ)

Ville de Laval

Table des matières

1.	Contexte général	3
2.	Intégration des ressources	3
2.1.	Embauche des ressources	3
2.2.	Formation des ressources	4
3.	Accompagnements des entreprises	4
4.	Référencements	5
5.	Projets collectifs	5
5.1.	Mon commerce en ligne	6
5.2.	Partenariat avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM)	6
5.3.	Laval Innov – Réseau de casiers connectés	7
6.	Initiatives	8
6.1.	Mise en place et gestion du programme Accélérateur d'opportunités – Soutien à la productivité	8
6.2.	Mise en place du programme Accélérateur d'opportunités – Programme de soutien aux entreprises du commerce de détail et du secteur de l'hébergement	8
6.3.	Outils de promotion	9

1. Contexte général

Depuis la signature de la convention AEQ le 12 mars 2021, Laval économique a œuvré à accompagner les entreprises lavalloises à se lancer dans la transformation numérique (numérisation des procédés, automatisation et robotisation).

Nous avons mis en place un programme « Accélérateur d'opportunité-Soutien à la productivité » avec une enveloppe de 750 000\$ (125 000\$ maximum par entreprise). Ce programme nous a permis d'accompagner 6 entreprises lavalloises dans l'automatisation/robotisation de leurs procédés de production. De plus, nous avons fait du maillage grâce au programme avec IQ et DEC pour aider ceux-ci dans leurs transitions numériques. Ce programme a permis à Laval économique de démontrer notre savoir-faire en tant qu'accompagnateur de solution pour le citoyen corporatif.

Un programme 2.0 a été lancé en avril 2022 pour répondre à la demande de plus en plus grande pour cette aide directe à la relance post-pandémique.

Nous avons embauché deux personnes-ressources en octobre et décembre 2021. De plus, une conseillère vient compléter l'équipe de transformation technologique.

Nous avons également conclu une entente avec AQT (association québécoise des technologies) en novembre 2021 pour le programme d'accompagnement de « mon commerce en ligne » (MCEL) qui a pour but de former 250 entreprises de commerce de détail (code scian 44-45) sur le territoire lavallois.

Le support à la transformation technologique fait partie de l'ADN de Laval économique qui s'assure de la pérennité des entreprises et a l'ambition d'être des acteurs de solution pour les citoyens corporatifs. Le plan d'action 2022-23, qui se veut ambitieux, donnera des résultats tangibles d'investissements, de rétention de main-d'œuvre, d'amélioration de capacité de production et de numérisation.

2. Intégration des ressources

2.1. Embauche des ressources

À la suite de la signature de la convention AEQ par toutes les parties le 12 mars 2021, la Ville de Laval, par l'entremise de Laval économique, a mis en marche le processus d'embauche de deux ressources qui seraient dédiées à la démarche Accès Entreprises

Québec (AEQ). Étant donné le délai de comblement pour ce type de poste spécialisé, le mandat pour la mise en œuvre de la démarche AEQ a été confié temporairement à un commissaire en transformation technologique embauché le 8 avril 2021. La première ressource spécifiquement dédiée à AEQ a été embauchée le 14 octobre 2021. Finalement, la deuxième ressource a été engagée juste avant la période des fêtes, soit le 13 décembre 2021.

Les deux ressources ont donc été engagées avant la date limite de notre Plan d'intervention et affectation des ressources (PIAR) du 31 décembre 2021.

2.2. Formation des ressources

Étant donné le délai de comblement pour les deux postes de commissaire à la transformation technologique, ces deux ressources participeront à des activités de formation en 2022, tout en respectant notre plan d'intervention et affectation des ressources. Les ressources dédiées à la démarche AEQ auront participé à au moins deux formations ciblées d'ici la fin de l'année civile 2022.

3. Accompagnements des entreprises

Depuis la mise en marche de la démarche AEQ à la Ville de Laval, c'est plus de **60 entreprises qui ont été rencontrées** par les ressources dédiées à la transformation technologique. Les entreprises ont requis des services, allant de la demande d'aide financière, dans le cadre du programme Accélérateur d'opportunités – Soutien à la productivité, jusqu'à l'obtention d'un accompagnement dans le cadre du parcours **Mon commerce en ligne**, en collaboration avec l'Association québécoise des technologies.

Les commissaires en transformation technologique font aussi diverses visites d'entreprises pour déterminer les besoins en matière d'automatisation et de transformation technologique des entreprises lavalloises. Cela permet, entre autres, de bien cerner les besoins des entreprises et de les référer au bon partenaire, le cas échéant.

4. Référencements

Au niveau du référencement, les ressources dédiées à AEQ ont dépassé les objectifs fixés, tant au niveau des références à l'interne qu'à l'externe. Cela témoigne de la vision de Laval économique qui désire travailler en collaboration avec les acteurs de l'écosystème innovant de Laval.

Pour les références à l'interne, les ressources dédiées à AEQ ont complété dont dix-sept (17) références aux différentes divisions de Laval économique dont :

- Douze (12) à la division du service aux entreprises pour de l'accompagnement ou du financement additionnel
- Cinq (5) références à la division affaires internationales et investissements dont :
 - Deux (2) pour de l'accompagnement au niveau de l'exportation
 - Trois (3) pour de la recherche de terrains sur le territoire lavallois.

L'objectif de dix (10) références de projets à l'interne a donc été nettement dépassé.

Pour les références à l'externe, ce sont dix-huit (18) entreprises qui ont été référées à différents partenaires et qui ont adhérées à une démarche de ces partenaires.

Pour les demandes d'aides financières dans le cadre du programme Accélérateur d'opportunités – soutien à la productivité, les commissaires travaillent en étroite collaboration avec Investissement Québec pour mettre en œuvre les projets des entreprises qui nécessitent habituellement des montants élevés d'investissement initiaux. Aussi, quinze (15) entreprises ont adhéré à un programme d'Investissement Québec à la suite d'une référence de Laval économique.

Il y a également trois (3) entreprises qui travaillent actuellement avec Exportation et Développement Canada (EDC) pour preuve de concept en maturité numérique.

5. Projets collectifs

Depuis la signature de la convention AEQ, les commissaires en transformation technologique ont travaillé à initier des projets en collaboration avec des acteurs du territoire lavallois dont voici les détails :

5.1. Mon commerce en ligne

À l'aube de la pandémie, seulement 36 % des détaillants réalisaient des ventes en ligne, malgré un pourcentage élevé d'entreprises détenant un site Internet.

Voyant l'urgence d'agir pour aider les détaillants à entreprendre le virage numérique, l'Association québécoise des technologies (AQT), avec la collaboration de l'École des Entrepreneurs du Québec (EEQ), a développé Mon commerce en ligne, un service d'accompagnement et de développement des compétences au virage numérique visant à accélérer la présence numérique des détaillants québécois par l'implantation des outils appropriés.

Le projet permet ainsi aux détaillants de Laval d'initier et amener leurs activités commerciales en ligne et leur transformation numérique à leur plein potentiel. En s'inscrivant au programme, les détaillants ont notamment accès à 4 heures d'accompagnement stratégique, de la formation adaptée à leur situation, 10 heures d'accompagnement par un conseiller spécialisé en transformation numérique ainsi qu'à une plateforme en ligne de formation et de suivi afin de dresser leur bilan numérique, compléter leurs connaissances, et mettre en œuvre des actions planifiées.

Laval économique a mis en place en septembre 2021, une entente avec l'AQT qui permet à 250 entreprises du territoire lavallois de s'inscrire au parcours Mon commerce en ligne pour seulement 25% du coût habituel du parcours, l'autre partie de 75% étant subventionné par la Ville de Laval.

Cette entente vise à accélérer et à rendre plus accessible la transformation numérique des commerçants lavallois.

5.2. Partenariat avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

La pandémie de la Covid-19 a accéléré des mutations déjà préexistantes des consommateurs vers la recherche d'entreprises plus en connexion avec leur communauté, plus justes et plus vertes. Elle a également exacerbé la tension entre le prix des produits et la consommation responsable.

L'UQAM, par l'entremise de son unité de recherche de l'Observatoire de la consommation responsable, a développé une expertise sur l'analyse des mutations économiques et sociétales en cours et futures des diverses pratiques de la consommation responsable et propose une démarche scientifique rigoureuse et des techniques de collectes et d'analyses de données éprouvées.

Laval économique a confié à l'UQAM l'exécution de services de recherche et d'analyse visant à réaliser ce projet pilote.

L'objectif de ce projet est de faire du territoire de la ville de Laval un laboratoire d'innovation à ciel ouvert sur le territoire où il serait possible d'analyser, d'expérimenter

(tester) et de promouvoir les nouveaux écosystèmes du commerce à l'ère de la société 4.0.

Plus particulièrement, le projet se décline en 3 phases et porte sur l'analyse de 2 zones commerciales, l'une étant située sur le boulevard des Laurentides et l'autre sur le boulevard St-Martin Ouest. Les résultats de ce projet se traduiront par la remise à la Ville de différents rapports d'analyse.

5.3. Laval Innov – Réseau de casiers connectés

La pandémie actuelle a fait en sorte que le marché du commerce en ligne a explosé et ce sont les grands joueurs qui en bénéficient le plus car ils ont le volume pour investir dans leurs solutions électroniques.

Cette augmentation du commerce électronique, donc de livraison à domicile, crée également une autre problématique provenant des coûts environnementaux très élevés à la livraison sur le dernier kilomètre.

Les commerçants du territoire lavallois tentent de prendre leur place dans le marché du commerce en ligne, mais peinent à compétitionner contre les grands joueurs comme Amazon.

Dans le contexte de pandémie et de transition écologique, ce projet apporte une solution écologique et économique au « dernier kilomètre ». Il pourra également générer un dynamisme économique significatif.

Le maillage entre l'entreprise de livraison à zéro émission carbone et celle des casiers connectés est indispensable pour offrir une solution unique, innovante et alignée sur les enjeux actuels de crise climatique, sanitaire, de soutien à l'achat, de relance économique et de qualité de vie, par une diminution des véhicules de transports de marchandises dans les quartiers résidentiels.

Ce projet vise évidemment à promouvoir le commerce en ligne des petits et moyens commerçants en leur fournissant un moyen écologique de compétitionner avec les grands joueurs comme Amazon.

6. Initiatives

6.1. Mise en place et gestion du programme Accélérateur d'opportunités – Soutien à la productivité

En 2021, Laval économique a mis en place le programme Accélérateur d'opportunités – Soutien à la productivité.

Le programme Accélérateur d'opportunités a pour objectif d'aider les entreprises lavalloises à concrétiser leur projet de virage numérique et d'automatisation afin qu'elles soient compétitives au Québec et à l'étranger et qu'elles assurent ainsi leur pérennité.

Le programme s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement structuré en concertation avec des partenaires privés et gouvernementaux. Il offre aux entreprises lavalloises une aide financière non remboursable maximale de 125 000 \$ afin de financer la réalisation d'un plan d'action à la lumière d'un processus reconnu de diagnostic d'entreprise et de planification stratégique.

Plus de 17 demandes d'aide financière ont été reçues dans le cadre de ce programme en 2021. Les commissaires en transformation technologiques ont la charge de l'analyse des demandes et du traitement complet des dossiers des entreprises.

L'enveloppe totale de 750 000 \$ a été octroyée pour le financement de 6 projets distincts visant l'accélération du virage numérique et/ou l'automatisation en seulement 3 mois. Les autres dossiers déposés ont également été analysés dans l'attente d'une nouvelle enveloppe budgétaire.

6.2. Mise en place du programme Accélérateur d'opportunités – Programme de soutien aux entreprises du commerce de détail et du secteur de l'hébergement

Les commissaires en transformation technologique ont également travaillé sur la mise en place d'un nouveau programme d'aide financière qui a été déposé pour approbation à la fin mars 2022.

Ce programme, lié étroitement avec le parcours Mon commerce en ligne, permettra aux entreprises de bénéficier d'une aide financière maximale de 36 000 \$ (25% du coût d'acquisition de l'équipement) pour mettre en œuvre leur projet de virage numérique. Ce programme vise à subventionner les frais de développement de solutions numériques favorisant, notamment, les impacts sur la productivité, la mobilité numérique, l'expérience client et la logistique. Il est obligatoire pour les commerçants qui désirent

obtenir l'aide financière de compléter le parcours Mon commerce en ligne qui leur permettra de cibler leurs besoins en matière de virage numérique.

L'approbation des instances décisionnelles de la Ville de Laval devrait être finalisée au début mai 2022.

6.3. Outils de promotion

Plusieurs outils promotionnels ont été mis sur pieds durant l'année 2021-2022, particulièrement pour le programme Accélérateur d'opportunités – soutien à la productivité.

Un article sur ce nouveau programme ainsi que de l'information supplémentaire sont parus sur le site lavaleconomique.com. Un publiereportage est également paru sur le site [Les Affaires](http://LesAffaires) et dans une édition du [magazine MCI](http://magazineMCI) pour promouvoir le programme.

Un communiqué de presse a également été diffusé aux différents médias lavallois pour améliorer la notoriété du programme et inciter un plus grand nombre de demande d'aide. Un feuillet promotionnel a également été mis sur pieds pour information.

Finalement, un [vidéo](#) a été produit avec 3 entreprises subventionnées pour promouvoir le programme et les projets soutenus.

Pour le parcours Mon commerce en ligne, plusieurs outils ont également été mis en place tel que des visuels pour réseaux sociaux et des bannières pour sites web.

Jusqu'à 125 000 \$ de subvention pour un projet de virage numérique et d'automatisation.

Programme Accélérateur d'opportunités

Soutien à la productivité

Ce programme aide les entreprises lavalloises à concrétiser leur projet de virage numérique et d'automatisation afin d'être plus compétitives au Québec et à l'étranger et ainsi assurer leur pérennité.

Critères d'admissibilité

- 1 Être une entreprise à but lucratif légalement constituée au Québec ou au Canada.
- 2 Être une entreprise établie sur le territoire de Laval.
- 3 Être une entreprise du secteur manufacturier ou ayant des activités de production.
- 4 Être en opération depuis au moins 2 ans.
- 5 Démontrer une capacité financière à assurer la continuité des opérations de l'entreprise.
- 6 Réaliser le projet d'investissement dans un établissement à Laval.

Parcours accélérateur

Le parcours accélérateur consiste en un accompagnement personnalisé des entreprises en partenariat avec différents acteurs publics et privés de l'écosystème économique de Laval. Ce parcours se décline en trois phases :

Phase I – Diagnostic
Phase II – Elaboration d'un plan de mise en œuvre
Phase III – Concrétisation du projet

À la phase II, l'entreprise peut soumettre une demande d'aide financière en présentant les documents requis au Service du développement économique :

- Formulaire de demande dûment complété,
- États financiers des deux dernières années financières;
- Diagnostic;
- Plan de mise en œuvre.

Comité Accélérateur d'opportunités

À la suite de la réception d'un dossier complet et à la validation des informations la demande sera évaluée par le comité Accélérateur d'opportunités. Ce comité effectue la sélection des bénéficiaires d'aide selon les modalités et conditions prévues au programme.

Nature de l'aide financière

Aide financière sous forme de contribution non remboursable :

- 25 % du coût d'acquisition d'équipement (jusqu'à un maximum de 100 000 \$ par entreprise);
- Frais connexes pour l'acquisition d'équipement (maximum de 15 % du coût d'acquisition);
- Bonification pour les projets ayant un volet significatif visant à tirer pleinement profit de l'internet des objets (IIoT) – jusqu'à 25 % du coût d'acquisition d'équipement et jusqu'à un maximum de 125 000 \$ par entreprise.

Dépenses admissibles

Frais d'acquisition d'équipement et de composantes accessoires (excluent le matériel, inventaires et autres fournitures).

Frais connexes :

- Frais directs liés à l'implantation de l'équipement (transport et améliorations locales);
- Frais d'acquisition et d'implantation de logiciel;
- Honoraires professionnels liés au projet;
- Les coûts directs de la main-d'œuvre affectée au projet, limité au taux horaire.

Pour le dépôt d'une demande ou obtenir des renseignements additionnels :

b.pitre@laval.ca 438.223.6384
lavaleconomique.com/fr/soutien-a-la-productivite

Commerçants, on peut vous aider à augmenter vos ventes en ligne.

